



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Claire DOMELAND, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ, Yasmine GONAY, Séverine GALBRUN, Claude CHALVIN.

Procurations : Maurice BERNARD donne pouvoir à Gérard BAKINN
Alain GASPARINI donne pouvoir à Claude CHALVIN
Martine RAFFORT donne pouvoir à Christian RIZZARDI

Absentes excusées : Céline DI DOMENICO

Secrétaire de séance : Marion DESCOURS

Date de la convocation du Conseil d'administration : 10 décembre 2025

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	09
Procuration :	03
Votants :	12

Votes exprimés

- Votes pour : 12
- Votes contre : /
- Abstention : /

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 DECEMBRE 2025**2025_44_DEL****Objet : Versement d'une subvention complémentaire à l'EHPAD Clos Besson**

Pour clôturer l'année 2025 un ajustement de 1 400 € est nécessaire pour soutenir financièrement l'EHPAD.

En effet, dans le cadre de l'événement de fin d'année des Têtes Blanches, il a été décidé de reverser la somme prévue de 1 400 € au titre de la participation au repas des résident-es de l'EHPAD.

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services médico-sociaux ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 30 janvier 2025 adoptant le budget primitif du CCAS pour l'année 2025 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 25 septembre 2025 adoptant la décision modificative n°1 au budget primitif du CCAS pour l'année 2025 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 26 juin 2025 adoptant l'EPRD de l'EHPAD Clos Besson pour l'année 2025 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 25 septembre 2025 adoptant la décision modificative n°1 à l'EPRD de l'EHPAD Clos Besson pour l'année 2025 ;

Considérant la nécessité de soutenir financièrement l'EHPAD Clos Besson ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention complémentaire de 1 400 € à l'EHPAD Clos Besson dès le mois de décembre 2025 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice – Présidente, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE :

Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont sig

Pour copie conforme,